



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Date de convocation : 05.06.2020

Date d'affichage : 05.06.2020

Nombre de conseillers

en exercice.. 23

présents..... 20

votants 21

L'an deux mille vingt à vingt heure trente, le onze juin

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bazouges sur le Loir (lieu exceptionnel lié au COVID-19) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Michel LANDELLE, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Magali DESMARRES, Nicole LEBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL.

- Nicole LEBOUCHER donne pouvoir à Michel LANDELLE
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 mai 2020
- Nomination d'un secrétaire de séance : Isabelle GILLET

VOTE DES TAXES LOCALES 2020

Pour Bazouges sur le Loir :

	Taux 2019		Proposition taux 2020	
	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT
TAXE HABITATION	20 %	19,98 %	20 %	19,61 %
TAXE FONCIERE BATI	21 %	20,78 %	21 %	21 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41 %	40,64 %	41 %	41 %

Pour Cré sur Loir :

	Taux 2019		Proposition taux 2020	
	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT	OBJECTIF	AVIS D'IMPOT
TAXE HABITATION	19 %	18,99 %	20 %	19,61 %
TAXE FONCIERE BATI	21 %	21,45 %	21 %	21 %
TAXE FONCIERE NON BATI	42 %	41,97 %	41 %	41 %

D'où des taux moyens pondérés Bazouges Cré sur Loir :

	Taux 2019	Proposition taux 2020
TAXE HABITATION	19,61 %	
TAXE FONCIERE BATI	21 %	21 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41 %	41 %

La loi de finances pour 2020 a prévu le gel des taux TH en 2020 à hauteur des taux de 2019 : les collectivités ne votent pas de taux de TH en 2020.

Bases d'imposition :

	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition 2019	Montant 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux d'imposition 2020	Montant prévisionnel 2020
Taxe habitation	2 162 183	19,61 %	424 004	2 187 000	19,61 %	428 871
Taxe foncière (bâti)	1 534 334	21 %	322 210	1 500 000	21 %	315 000
Taxe foncière (non bâti)	236 551	41 %	96 986	239 200	41 %	98 072
			843 200			841 943

Avec ces taux pondérés et les bases prévisionnelles 2020, le produit attendu serait de 841 943 € (Produit réel 2019 = 843 200 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les taux mentionnés ci-dessus (pas de changement par rapport à 2019) et,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les états 1259 et les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

➤ **LOTISSEMENT DES GRANDS CHAMPS II**

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 12 décembre 2019 a donné son accord pour l'acquisition du lotissement des Grands Champs II à Bazouges sur le Loir pour les 6 lots restants, la voirie, les espaces verts et les équipements pour un montant total de 103 000 €.

Le tout figurant ainsi au cadastre pour un total de surface de 00 ha 77 a 96 ca :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	974	4 rue des Oiseaux	00 ha 07 a 81 ca
E	976	8 rue des Oiseaux	00 ha 07 a 16 ca
E	977	9 rue des Oiseaux	00 ha 08 a 84 ca
E	978	7 rue des Oiseaux	00 ha 08 a 82 ca
E	979	5 rue des Oiseaux	00 ha 07 a 37 ca
E	981	1 rue des Oiseaux	00 ha 10 a 86 ca
E	983	Les Corventières	00 ha 00 a 67 ca

E	984	Les Corventières	00 ha 00 a 65 ca
E	982	Les Corventières	00 ha 01 a 45 ca
E	985	Les Corventières	00 ha 21 a 17 ca
E	986	Les Corventières	00 ha 03 a 16 ca

Or la commune doit déposer un nouveau permis d'aménager, l'existant au nom de la société LODS, ayant plus de 10 ans, est caduc. Ce permis d'aménager engendrant des frais supplémentaires, il a été convenu avec le vendeur de baisser le prix de vente à 100 000 € (au lieu de 103 000 €). A ces 100 000 euros s'ajouteront les frais de vente (compromis et acte authentique) à la charge de la commune.

D'autre part, afin de préserver la commune, il est important de notifier une condition suspensive dans cette acquisition : à savoir l'obtention du permis d'aménager de ce lotissement. En l'absence de l'octroi de ce permis d'aménager, la vente sera caduque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la modification de prix à 100 000 euros,**
- **De prendre à la charge de la commune les frais d'actes (promesse de vente, acte authentique),**
- **De prendre en charge les frais liés à la constitution du nouveau permis d'aménager,**
- **De notifier que cette acquisition est liée à la condition suspensive de l'obtention du permis d'aménager,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Hervé Bois demande s'il est possible de diminuer les surfaces des lots pour être en phase avec le SCOT et le PLU-i ? et obtenir 1 lot de plus (7 au lieu de 6).

Gwénaél de Sagazan et Dominique Cosnard répondent que les terrains sont déjà viabilisés et les boîtiers électriques positionnés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à débat, Ludovic Dalaine et Hervé Bois demandent à scinder le vote des attributions de subventions aux associations par blocs thématiques et en isolant les subventions à Familles Rurales de Bazouges pour la garderie périscolaire, l'OGEC pour la subvention à l'école St-Joseph et l'APSPBC.

➤ SUBVENTION A L'OGEC POUR 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix contre, 1 abstention et 19 voix pour :

- **D'attribuer à l'OGEC une subvention de 25 692 € pour l'année 2020,**
- **De verser cette subvention en 2 fois (juin et novembre),**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Calcul subvention 2020 : 802,88 € coût par élève X 32 élèves de Bazouges Cré sur Loir pour l'année scolaire 2019-2020.

Ludovic Dalaine demande pourquoi la commune verse un tel montant à une école privée.

Christine Hérisson répond que le montant de subvention est défini chaque année en calculant un coût par enfant sur la base des élèves de l'école publique et que ce coût par élève est multiplié par le nombre d'élèves habitant la commune et scolarisés à l'école St-Joseph.

Gwénaél de Sagazan précise que cette méthode de calcul a été validée en conseil et que ces règles sont écrites par la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 qui précise l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

➤ SUBVENTION A FAMILLES RURALES DE BAZOUGES POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Les communes de Bazouges Cré sur Loir, la Chapelle d'Aligné et Crosnières sont associées avec Familles Rurales pour la gestion de la garderie périscolaire (depuis novembre 2015). Ainsi chaque année les communes participent au reste à charge de cette activité dont la gestion est transmise à Familles Rurales de Bazouges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer à Familles Rurales de Bazouges une subvention maximale de 5 000 € pour l'année 2020 pour le reste à charge des frais de garderie périscolaire,**
- **de verser cette subvention sur présentation du bilan financier,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

APE ECOLE GASTON CHAISSAC	Publique	76 enfants	1292 €
Assoc. Parents et Amis de l'École de Cré sur Loir	Publique	50 enfants	850 €

APE ECOLE SAINT JOSEPH	Privé	32 enfants	544 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE G. CHAISSAC	Publique		200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE BOURG JOLY	Publique		200 €
RASED (Caisse des écoles La Flèche)	Bazouges		150 €

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 20 voix pour (Jérôme Fauveau n'a pas pris part au vote) :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

CLUB DE LOISIRS (Gym)	Bazouges	250 €
SOCIETE DE BOULES DE FORT ST VINCENT	Bazouges	200 €
SOCIETE DE BOULES DE FORT L'UNION	Bazouges	200 €
SOCIETE BOULES DE FORT L'UNION	Cré	200 €
USBC	Bazouges/Cré	1 100 €*

**dont exceptionnellement 800 euros liés au COVID-19*

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

GENERATION MOUVEMENT	Bazouges	160 €
GENERATION MOUVEMENT	Cre	160 €
Les Crins Verts (Refuge animaux)	Cré	1200 €*
LA SALAMANDRE	Bazouges	200 €
LE JARDINIER SARTHOIS Section Cré	Cré	150 €
A.P.S.P.B.C.		200 €
CŒUR DE BOURG	Bazouges	200 €
Photos'ART		150 €
FAMILLES RURALES Autres Activités Bazouges	Bazouges	150 €
FAMILLES RURALES Autres Activités Cré	Cré	380 €
LES AMIS DU BARRAGE	Bazouges	200 €
UNC AFN ET ACPG (Anciens Combattants)	Bazouges	200 €
ACPG CATM (Anciens Combattants)	Cré	350 €**

**dont exceptionnellement 800 euros liés au COVID-19*

***dont 150 euros de plus exceptionnellement pour acquisition drapeau*



Une demande de subvention des Chasseurs de la Rivière a été déposée très tardivement.

Hervé Bois s'interroge sur l'objet de cette association.

Noël Perpoil informe que cette association organise le vide-greniers le jour du feu d'artifice et que c'est certainement dans ce cadre qu'ils sollicitent une subvention.

Christine Hérisson propose que sa commission rencontre cette association pour connaître les tenants et aboutissants de cette demande de subvention et également afin d'avoir une présentation de l'association par son Président.

➤ SUBVENTIONS A L'APSPBC POUR 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 4 voix contre et 17 voix pour :

- D'attribuer la subvention mentionnée ci-dessous pour l'année 2020 à l'Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bazouges Cré sur Loir (APSPBC),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A.P.S.P.B.C.	200 €
--------------	-------

Hervé Bois et Ludovic Dalaine, en tant que laïques ne comprennent pas l'ajout de plaques sur certaines Croix restaurées par l'ASPBC et trouvent cette association du Patrimoine trop axée sur la promotion d'une Religion.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET AUTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Bazouges/Cré	300 €
CROIX ROUGE	Bazouges	110 €
SECOURS POPULAIRE Français	Bazouges	110 €
TELETHON	Bazouges	100 €
STE DES COURSES DE DURTAL		500 €*

***Prix Commune de Bazouges Cré sur Loir**

Marie Painparay s'interroge sur les montants proposés aux associations caritatives et demande pourquoi il n'y a pas un supplément « COVID » pour celles-ci ?

Christine Hérisson répond que la commission établit des montants en fonction des demandes des associations. Celles-ci ont envoyées des lettres type sans demande particulière sur leurs difficultés liées à cette crise.

Marie-Bertille Jeanson intervient pour signaler que le CCAS est également à disposition pour aider les situations compliquées, notamment pour les personnes de la commune.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES ET ECOLES EXTERIEURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix contre, 1 abstention et 19 voix pour :

- **D'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Centre de formation des apprentis du Mans	5 élèves	250 €
Chambre de Métiers et Artisanats Le Mans	5 élèves	250 €
BTP CFA Le Mans	2 élèves	100 €
Maison Familial de Mareuil sur Lay	1 élève	50 €

Ludovic Dalaine n'est pas d'accord de donner une subvention à des établissements qui touchent de la taxe d'apprentissage.

Christine Hérisson termine par un bilan des effectifs des associations. Bazouges Cré sur Loir compte 35 associations et pas moins de 1011 adhérents au total.

Association	Président	Nb de membres du bureau	Nb de bénévoles	Nb d'adhérents
EDUCATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE				
	Education Scolaire et periscolaire	40	47	25
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
	Sportives	38	151	385
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS				
	Culturelles, animations	88	251	586
ASSOCIATIONS CARITATIVES				
	Caritatives	15	15	15
	TOTAL	166	464	1011

➤ MISE A DISPOSITION ET SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE A LA PIECE DU PERRICHER – B113

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section B numéro 113, lieudit « Pièce du Perricher » (allée de l'Ambrière) à Bazouges sur le Loir d'une contenance de 94 a 01 ca. Le Département, dans le cadre de la dissimulation des réseaux électriques, demande la mise à disposition gratuite d'environ 9 m² de cette parcelle afin d'y implanter un transformateur électrique, (voir plan ci-

dessous) et la constitution d'une servitude d'enfouissement de câble de réseau en souterrain et l'implantation d'un support selon les détails ci-dessous :

En souterrain :

Une servitude de passage de câbles de tension HTA, en souterrain, longueur d'environ 25 mètres, largeur d'environ 0.30 mètre et profondeur 0.80 mètre.

Une servitude passage de câble tension BT, en souterrain, longueur d'environ 15 mètres, largeur d'environ 0.30 mètre et profondeur 0.70 mètre.

En aérien :

Présence d'un support béton tension HT, dimension au sol 0.70 m de diamètre avec 60 mètres de surplomb (fil aérien).

Présence d'un support béton BT, dimension au sol 0.70 m de diamètre avec 25 mètres de surplomb.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter cette mise à disposition et servitude de passage pour l'implantation d'un transformateur électrique sur la parcelle B 113 selon les indications mentionnées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**





➤ **CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la constitution des commissions ci-dessous :

AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE L'ESPACE

Co-présidents :

**Dominique COSNARD
Hervé BOIS
Michel LANDELLE**

Sous-commission Voirie / Espaces verts / Cimetières

**Michel LANDELLE
Dominique COSNARD
Nicole LÉBOUCHER
Loïc CHAUVÉAU
Philippe ALUSSE
Ludovic DALAINE
Noël PERPOIL
Jérôme FAUVEAU**

Sous-commission Foncier bâti et non bâti / Urbanisme

**Hervé BOIS
Dominique COSNARD
Isabelle GILLET
Noël PERPOIL
Philippe GOUIN
Loïc CHAUVÉAU
Christophe BESNARD**

Référent Sécurité

Michel LANDELLE

Référent Eclairage et illuminations

Christophe BESNARD

Référent Chemins de randonnée

Noël PERPOIL / Dominique COSNARD / Christophe BESNARD / Ludovic DALAINE

Référent Environnement

Hervé BOIS / Christophe BESNARD

Référent Bois communaux

Loïc CHAUVÉAU / Nicole LÉBOUCHER / Ludovic DALAINE



ATTRACTIVITE

Président :

Jérôme FAUVEAU

Référent Vie économique

Jérôme FAUVEAU

Référent Communication

Isabelle GILLET

Référent Tourisme

Noëlle MORAND-MONTEIL

Référent Logement

Philippe GOUIN

Référent Culture

Marie PAINPARAY

Référent Santé

Patrice ROGER

ENFANCE-JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES / RESTAURATION SCOLAIRE

Co-présidentes :

Manuela GOUPIL
Véronique HERVE

Membres

Marie PAINPARAY
Hervé BOIS

PATIMOINE HISTORIQUE BATI

Co-présidents :

Noël PERPOIL
Philippe GOUIN

Membres

Jérôme FAUVEAU
Patrice ROGER



ASSAINISSEMENT

Président :

Loïc CHAUCHEAU

Membres

Noël PERPOIL
Philippe ALUSSE
Dominique COSNARD
Hervé BOIS
Ludovic DALAINE

ASSOCIATIONS / SPORTS / LOISIRS / FETES ET CEREMONIES

Présidente :

Christine HERRISSON

Référent Feu d'artifice

Christophe BESNARD

Référent des salles en location

Christine HERRISSON

Membres

Michelle HOTONNIER
Noël PERPOIL

FINANCES - RH

Président :

Gwénaél de SAGAZAN

Membres

Les membres du Bureau (maire, maire délégué, 6 adjoints et 3 conseillers délégués)
Ludovic DALAINE

APPELS D'OFFRES

Président :

Gwénaél de SAGAZAN

Membres

Ludovic DALAINE
Jérôme FAUVEAU
Manuela GOUPIL
Dominique COSNARD



➤ **COMPOSITION DES MEMBRES DU CCAS**

Point reporté à l'ordre du jour du conseil du 2 juillet.

➤ **DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ATESART**

Le Conseil Municipal de Bazouges Cré sur Loir a adhéré à l'ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe) le 4 mai 2017 prenant part au capital par l'acquisition de 3 actions à 50 € chacune.

L'ATESART est une Société Publique Locale (SPL) qui propose une offre d'ingénierie aux collectivités locales et leurs groupements. Le département est l'actionnaire majoritaire de cette SPL.

Ainsi chaque collectivité actionnaire doit désigner un ou deux représentants à l'ATESART pour participer aux assemblées générales et spéciales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

- ***Michel LANDELLE***
- ***Dominique COSNARD***

En tant que représentant de la commune à l'ATESART.

➤ **CONVENTIONS TRIPARTITE PORTANT SUR DES ITINERAIRES DE CONTOURNEMENTS DES BOURGS DE BAZOUGES ET DE CRE LIES A UNE EXPLOITATION AGRICOLE**

Suite à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage avicole au lieu-dit « La Pièce du Plessis » à Bazouges Cré sur Loir par Monsieur Maxime Guimbreteau, une enquête publique a eu lieu du 4 février au 6 mars 2020.

Les conclusions de cette enquête donnent un avis favorable à la demande de Monsieur Maxime Guimbreteau avec la réserve suivante :

« La mise en place de l'alternance des espèces aura une incidence sur le trafic routier dans un environnement calme et doté d'une route d'accès peu adaptée à une recrudescence de véhicules lourds à des périodes d'enlèvements intensifs liés au départ des bandes de volailles soit environ sept fois par an.

Un protocole d'accord de gestion sur ce sujet devra être mis en place entre le porteur de projet, les riverains et les élus en précisant les trajets de jour comme de nuit qui devront si possible éviter les agglomérations de Cré et de Bazouges et de l'obligation des professionnels du transport au respect des consignes données. »

Ainsi Monsieur de Sagazan propose d'établir deux conventions :

- Une entre Monsieur Maxime Guimbreteau et la Commune pour le transport de fumier avec les contraintes ci-dessous :
 - Le tonnage des tracteurs est limité à 25 tonnes.



- Le transport de fumier vers Bazouges sur le Loir ne traversera pas le bourg de Cré sur Loir. Un contournement est mis en place en passant par la Route du Tesson. Les transports de fumiers vers d'autres destinations autre que celle de Bazouges Cré sur Loir prennent la direction de Fougeré.
- Une seconde entre Monsieur Maxime Guimbreteau, la Commune et le Groupe LDC pour l'évitement des véhicules d'aliments et d'enlèvement de volailles et de transports de poussins dans les centres bourgs de Bazouges sur le Loir et de Cré sur Loir.
- Ainsi les véhicules intervenants pour les sociétés du groupe LDC (*notamment Huttepain Aliments*) doivent passer par un autre itinéraire défini en commun par les sociétés du groupe LDC et la Mairie pour éviter la traversée des centres bourgs de Bazouges sur le Loir et de Cré sur Loir, à savoir par la route de Fougeré et la D37, voir plan.

Hervé Bois demande l'organisation d'une réunion publique sur le sujet.

Noël Perpoil et Dominique Cosnard trouvent dommage de passer sur la petite route du Tesson qui vient d'être refaite.

Marie Painparay rappelle qu'il devait y avoir un protocole pour définir les horaires de passage des camions avec les riverains.

Gwénaél de Sagazan note qu'effectivement ces précisions horaires seront intégrées dans ces conventions. Il précise enfin que ces conventions apportent une réponse aux conclusions de l'enquête publique et qu'elles vont dans le sens du collectif et des riverains afin d'améliorer les nuisances liées au trafic.

Informations :

- **Date à retenir : prochain conseil municipal le 2 juillet**
- **Feu d'artifice le 25 juillet ?**
- **Autres infos et tour de table des commissions :**
 - InterStis : essai 1 mois en septembre
 - Postulants local pizza
 - Transfert agence postale dans la mairie : au stade des devis
 - Vente parcelle Bruno Charnacé derrière Monument aux Morts (5000 € les 247 m²)
 - Vente chemin communal rural près de la Thiellée à Cré sur Loir
 - Marché aux fleurs APE Ecole Gaston Chaissac : vendredi 19 juin de 16h15 à 18h15 enceinte de l'école
 - Circuit Bois et Marais, randonnée de 5,2 km à Cré sur Loir (Pays Vallée du Loir)
 - Point sur les écoles et COVID-19, étude en cours par deux assistantes maternelles pour créer une MAM (Maison d'assistantes maternelles)
 - Distribution des bavoirs pour naissance

Fin de séance à 23h30.